

Il faut préciser par ailleurs que ce nouvel échangeur entre dans les objectifs du plan de déplacement urbain du S.I.T.P. validé par vos services et Escota puisque sa création aura comme corollaire la fermeture de notre échangeur centre ville.

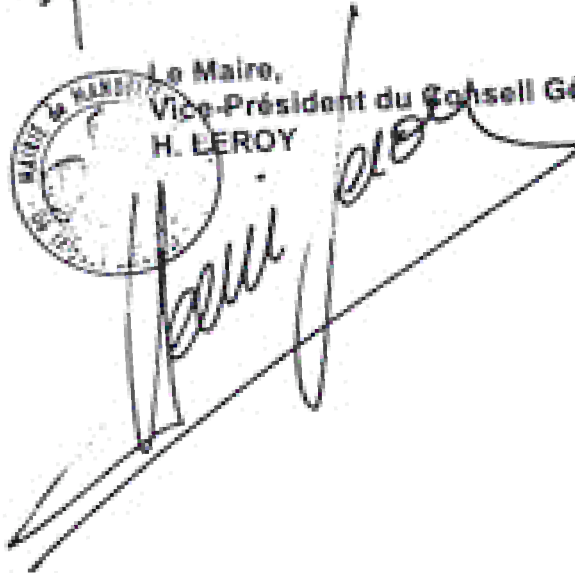
**Vous comprendrez qu'au regard des contraintes pour la commune liées à l'implantation de ce C.E.T. il est indispensable d'imposer cet échangeur ouest comme préalable à la réalisation de ce projet.**

Comptant sur votre appui dans ce dossier,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et les plus cordiaux.*

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général,  
H. LEROY



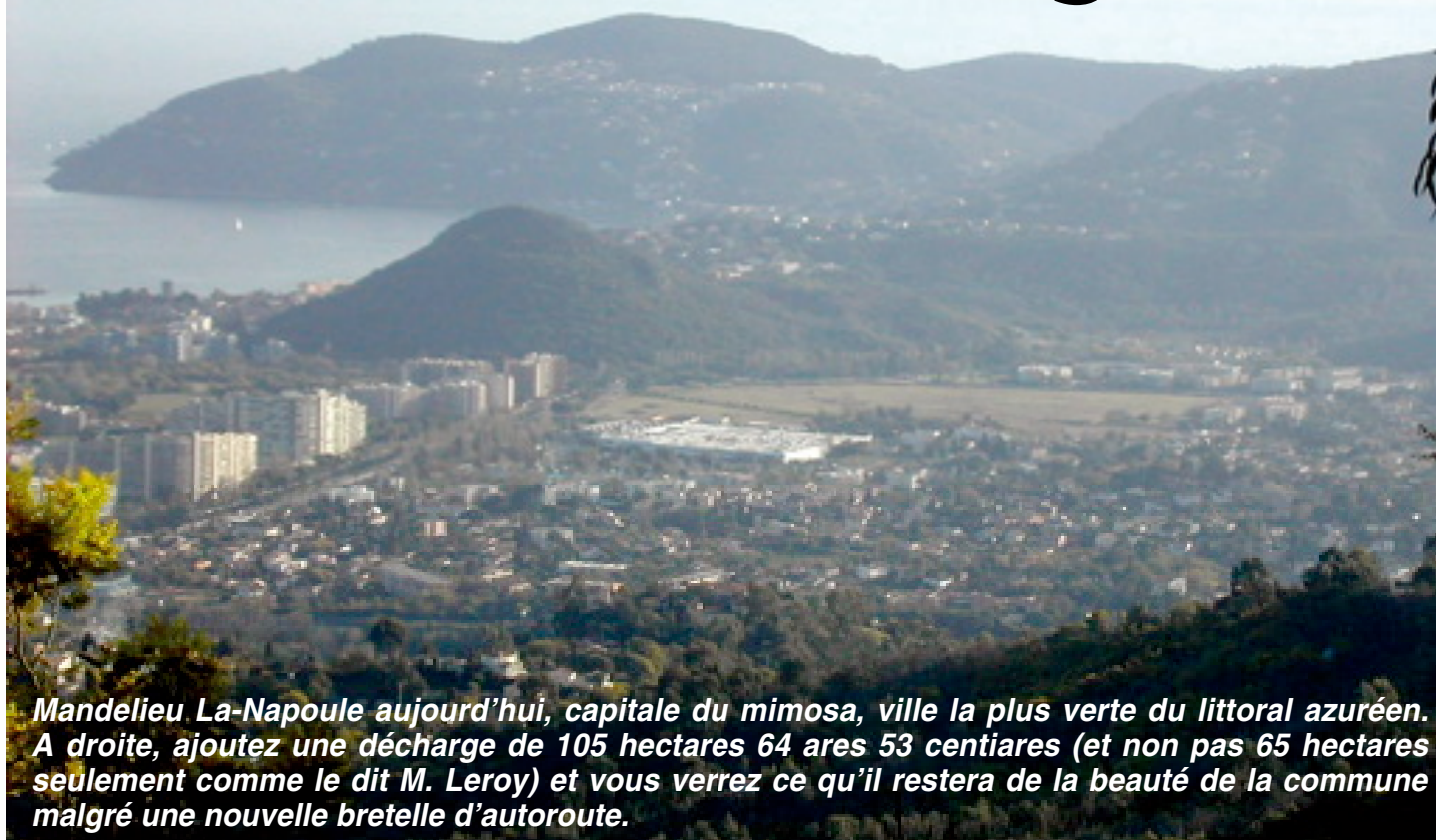
COPIE : à Monsieur Le Président du Conseil Général



*Voici une toute petite partie de ce qu'est une décharge. A Barbossi, ce sera pire.*

**C'est à côté de cela que M. Leroy voudrait sa bretelle d'autoroute.  
Nous ne voulons NI BRETELLE NI DECHARGE.**

# 2010, ma ville défigurée !



*Mandelieu La-Napoule aujourd'hui, capitale du mimosa, ville la plus verte du littoral azuréen. A droite, ajoutez une décharge de 105 hectares 64 ares 53 centiares (et non pas 65 hectares seulement comme le dit M. Leroy) et vous verrez ce qu'il restera de la beauté de la commune malgré une nouvelle bretelle d'autoroute.*



## Mon devoir de vérité !

**JM : Donc en janvier cette année personne ne savait sauf lui.**

BD : Mais il savait bien et n'a rien dit. S'il s'active ce n'est pas contre la décharge mais pour assouvir son obsession de bretelle d'autoroute.

Il intervient d'abord auprès du propriétaire, puis auprès du préfet : « Cette nouvelle bretelle autoroutière permettra de desservir la future installation ». Et la future installation, c'est la décharge.

**JM : Vous voulez dire qu'il demande la bretelle parce qu'il accepte la décharge ?**

BD : Evidemment. Remarquez surtout qu'à cette époque là il ne gesticule pas comme il le fait immédiatement en invoquant la loi littoral, la directive territoriale d'aménagement ou Natura 2000.

Il ne demande pas non plus au Conseil municipal de marquer sa « profonde indignation » (la Pravda municipale de mai 2005), il ne fait même pas de débat contradictoire sans contradicteurs, il n'écrit pas au

président du Conseil général, il ne fait surtout pas de lettre aux habitants, bref il ne fait RIEN.

**JM : S'il s'agite depuis c'est parce que l'affaire a été découverte ?**

BD : Et encore a-t-il été bien long à s'agiter. Même après que Nice Matin a sorti l'affaire, il espérait toujours pouvoir endormir la population jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le long sommeil n'étant plus possible, le roi du double langage a viré à 180°.

Sans vergogne, main sur le cœur, il jure qu'il est - ET QU'IL A TOUJOURS ETE - contre.

**JM : Ce n'est pas aussi un peu de la ran-cœur...**

BD : (avec un sourire) Il est vrai qu'entre temps le préfet lui a causé une tragique déception. Il lui a refusé son échangeur « cordialement » mais sèchement et de façon précise.

La réponse du préfet, la voici.

(Bernard DAVID tend une nouvelle lettre)

# Pas de bretelle M. le



## PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERCOMMUNALES  
Mission Aménagement Environnement  
Service Environnement  
Affaire suivie par Mme Marie TOME  
☎ 04 93 73 20 04 ☎ 04 93 73 20 17

Date, le

01 Mars 2005

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 janvier 2005, vous m'avez fait part de vos conditions préalables à l'installation d'un centre de stockage de déchets ultimes sur le territoire de votre commune qui consistent à la réalisation d'un échangeur autoroutier à l'ouest.

Je vous informe que la construction d'un nouveau centre de stockage de déchets ultimes dans le département des Alpes-Maritimes ne peut être liée à la réalisation de l'infrastructure routière que vous demandez.

En effet, la Directive Territoriale d'Aménagement a fixé que « la réalisation d'échangeurs nouveaux sera très strictement limitée. Ainsi, à l'exception de l'échangeur de Biot, elle ne pourra être envisagée, sur les sections chargées de l'AB, que si un développement susceptible de l'offre de transport permet de retrouver et de garantir durablement au trafic de transit sur l'AB des conditions de fluidité et de sécurité satisfaisantes ».

D'autres port, d'autres solutions techniques de desserte du centre de stockage à partir de l'autoroute sont envisageables.

Les services de l'Etat sont à votre disposition pour poursuivre l'étude de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma particulière considération.

*Car de...*

M. Hervé LEROY  
Conseiller Général  
Maire de Mandelieu La Napoule  
Hôtel de Ville  
06230 Mandelieu La Napoule

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
*Car de...*  
Pierre BREUIL

- copies à M. le Sous-Préfet de GRASSE et à M. le Directeur Départemental de l'Équipement

ADRESSE POSTALE : BOITE POSTALE CECILE 3 - 06 93 73 20 04  
IND. Préf. Alpes-Maritimes pref.gov.fr

# e Maire !



## Mon devoir de vérité !

**JM : C'est une fin de non recevoir ?**

bien sûr, mais la santé et le bonheur des habitants aussi.

espère toujours avoir sa bretelle.

BD : Définitive.

**JM : Alors à partir de 2010 chaque jour des centaines de camions vont passer par le centre-ville ?**

**JM : Revenons à la réponse du préfet, quand il dit non à M. Leroy, personne n'est encore au courant de ce projet de décharge ?**

**JM : Mais le préfet lui a dit non.**

BD : M. Leroy est têtue. Il renouvelle sa demande le 11 mars.

Sa lettre la voici.

BD : C'est Leroy qui le dit et, bien sûr, ce n'est pas vrai. Le préfet parle d'une bretelle technique c'est-à-dire d'un portillon sur l'autoroute, chaque chauffeur aura son « bip » et une voie spécialement aménagée le mènera jusqu'à la décharge.

BD : Personne, si ce n'est un cercle restreint d'intimes et de décideurs.

C'est Nice Matin qui fait éclairer l'affaire. Nous sommes le 3 mars 2005.

**JM : Donc il y aura la décharge et pas d'échangeur.**

**JM : Que fait M. Leroy ?**

BD : Rien. Il reste fidèle à sa position : pas de vagues. Avec un sourire, il dit oui. A trois petites conditions près. Parmi ces trois conditions, devinez ? Il y a bien sûr sa bretelle...

BD : Voilà où nous en serions si je n'étais pas intervenu. Le choix c'est : NI échangeur, NI décharge, NI centre de tri de boues, NI méthanisation, ce que prévoit expressément le projet.

**JM : Un oui donc, même s'il est assorti d'un mais. Le maire n'a pas compris que ça allait être le tollé général ?**

**JM : Est-ce possible ?**

BD : Il y a plusieurs sites retenus. Pourquoi tout concentrer à Mandelieu La-Napoule ? Créer plusieurs petites décharges serait plus judicieux. Cela a un coût,

BD : Trop sûr de lui. Il a du penser : « je vais les endormir » et puis il



## Environnement : les déchets stockés à Mandelieu en 2010

Après l'annonce de fermeture dans quatre ans de la Glacière de Villeneuve-Loubet qui arrive à saturation Sud-Est Assainissement projette d'implanter à Mandelieu, sur l'ancienne propriété Ricard, un site d'enfouissement de déchets

CANNES-MATIN  
nice-matin

du 3 mars 2005